

Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG



Période du 19 et 20 Octobre 2024

GARD

MOUSSAC : stade municipal impraticable pour travaux du 23.09 au 19.10.24
Les plateaux et U12 U13 se joueront sur le terrain annexe.

VALLABREGUES : stade municipal du 18 au 20 Octobre 2024 et 21.10 au 16 novembre.

FOURQUES : stade des Grandes Vignes du 17.10 au 30.11.24 inclus

LES MAGES : stade du Coussac Alain Pascal du 14 au 21.10.24 inclus

VESTRIC : stade municipal du 18.10 au 20.10.24 inclus

LAUDUN L'ARDOISE : complexe sportif de Lascours du 18 au 21.10.24 inclus

CHUSCLAN : stades municipaux du 18.10.24 au 21.10.24.

LE COLLET DE DEZE : du 18.10 au 21.10.24 inclus.

BEZOUCÉ : stades des Aires Honneur et stade d'entraînement du 18.10 au 21.10.24 inclus.

JONQUIERES : stade Marcel Pierre du 16.10 au 23.10.24 inclus.

PIEMONT CEVENOL du 16.10.24 au 21.10.24 :

- QUISSAC : stade de la Glacière
- LEDIGNAN : stade d'honneur ; stade Eric Lafont
- ST HIPPOLYTE DU FORT : stade André Molines
- SAUVE : stade Robert Gaillard

ANDUZE : stade de l'Anglas du 19 au 21.10.24

SOMMIERES : les terrains pelousés de la Royalette du 18 au 21.10.24

SALINDRES : Terrain de football du 19 au 20.10.24 inclus

BAGARD : stade municipal du 18 au 20.10.24

AS ST PRIVAT : stades Honneur et Annexe du complexe sportif les Vaupiannes du 18.10 au 21.10.24.

SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.

Mise à jour le 18/10/2024 15:46

LOZERE